

Ministry of Education

Corporate Management Services
Division
315 Front Street West
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Division de la gestion et des services
ministériels
315, rue Front Ouest
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2023 : B05**

Date : Le 17 avril 2023

Destinataires : Directions de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

De : Louis Dimitracopoulos
Directeur général de l'administration et sous-ministre adjoint
Division de la gestion et des services ministériels

Objet : **Fonds pour les priorités et les partenariats pour 2023-2024**

La présente note de service vise à vous fournir des informations sur le Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP) du ministère de l'Éducation pour l'année scolaire 2023-2024. Les engagements décrits ici sont communiqués conjointement avec les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) de 2023-2024.

Les investissements au titre du FPP de cette année met l'accent sur l'apprentissage et le bien-être afin d'aider les élèves à réussir maintenant et à l'avenir. Nous sommes heureux de maintenir les investissements au titre du FPP pour les programmes qui ont la plus grande incidence en classe et sur les élèves. Le FPP s'ajoute aux SBE et fournit un financement à durée limitée qui fait l'objet d'un examen et d'une évaluation du Ministère chaque année.

ALLOCATIONS AU TITRE DU FPP POUR 2023-2024

En 2023-2024, le FPP fournira 516,22 millions de dollars en financement aux partenaires en éducation.

Afin de faciliter la planification budgétaire des conseils scolaires pour l'année scolaire 2023-2024, le Ministère a confirmé qu'une somme d'environ 372,2 millions de dollars provenant du FPP sera accordée aux conseils scolaires et aux administrations scolaires en régions éloignées pour soutenir les priorités du Ministère.

TRANSFERTS VERS LES SBE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Pour soutenir davantage les efforts du Ministère en vue de simplifier le financement et, parallèlement, réduire le fardeau administratif des bénéficiaires de paiements de transfert, certaines allocations provenant du FPP ont été transférées aux SBE à compter de l'année 2023-2024. Vous pouvez obtenir des détails supplémentaires sur ces allocations dans la note de service B des SBE pour 2023-2024 :

1. Collecte de données démographiques — 2,50 millions de dollars
2. Services d'intervention précoce en mathématiques pour les élèves ayant des besoins particuliers en éducation (de la maternelle à la 8^e année) — 5,21 millions de dollars
3. Expansion de la Majeure Haute Spécialisation (MHS) — 13,20 millions de dollars
4. Programmes Apprentissage pendant l'été — 5 millions de dollars

ALLOCATIONS AUX PROGRAMMES FPP

Les aspects prioritaires du FPP sont énoncés dans le tableau qui suit, et les programmes sont décrits plus en détail plus bas.

Priorité clé	Objectif	Montant
Éducation en langue française	Offrir des soutiens adaptés aux élèves du système d'éducation en langue française de l'Ontario, conformément à la <i>Politique d'aménagement linguistique</i> .	21,90 M\$
Éducation autochtone	Soutenir la réussite scolaire et le bien-être des élèves autochtones, tout en favorisant, pour l'ensemble des élèves et du personnel enseignant, l'acquisition de connaissances portant sur les histoires, les cultures, les perspectives et les contributions des Autochtones.	6,90 M\$
Mathématiques	Aider les élèves à atteindre les normes provinciales en mathématiques.	65,80 M\$
Santé mentale et bien-être	Soutenir le lien essentiel qui existe entre la santé mentale des élèves, leur bien-être et leur réussite. Offrir aux élèves de l'aide pour leur santé physique et leur sécurité.	20,05 M\$
Éducation de l'enfance en difficulté	Améliorer le soutien offert aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers en matière d'éducation, ainsi qu'à leurs familles et au personnel enseignant.	28,98 M\$
Cheminement de l'élève	Soutenir les élèves tout au long de leurs études secondaires et de leur transition vers des destinations postsecondaires, notamment l'apprentissage, l'intégration communautaire, le collège, l'université et le milieu de travail.	7,22 M\$
Soutien au développement du potentiel de l'élève	<i>Décloisonnement</i> Offrir du soutien aux élèves pour favoriser leur réussite dans des milieux d'apprentissage décloisonnés.	103,69 M\$
	<i>Lecture</i> Veiller à ce que tous les jeunes apprenantes et apprenants acquièrent les compétences de base et bénéficient des	90 M\$

	interventions précoces en lecture qui sont essentielles à leur réussite future.	
	<i>Investissements supplémentaires</i> Aider les élèves vulnérables, notamment les jeunes qui sont à risque, à poursuivre leurs études à l'école, à obtenir leur diplôme et à réussir.	26,61 M\$
Soutien du système et efficacité	Fournir un soutien pour veiller à ce que le système d'éducation fonctionne de façon efficiente et efficace, y compris les engagements liés à la main-d'œuvre, l'efficacité administrative et l'apprentissage professionnel des enseignants.	1,00 M\$

La description des initiatives regroupées sous les divers thèmes du FPP figure ci-dessous. Les allocations déjà définies destinées aux conseils scolaires figurent à l'annexe A; les autres allocations seront confirmées à une date ultérieure.

Éducation en langue française

En plus des sommes pour l'éducation en langue française dans les priorités clés, des investissements ciblés appuient le Consortium d'apprentissage virtuel de l'Ontario (CAVLFO) ainsi que l'élaboration, la modernisation et l'entretien des cours en ligne, l'élaboration d'un programme d'intervention en lecture et l'offre de ressources en rédaction pour les élèves et le personnel des conseils scolaires. Le financement inclut également des appuis qui sont pertinents sur les plans culturel, linguistique et pédagogique. Ces initiatives ne sont pas détaillées dans la liste des investissements destinés aux conseils scolaires.

Éducation autochtone

Programme jeunes entrepreneurs autochtones (PJEa) (0,28 million de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Le PJEa offre aux élèves des Premières Nations, Métis et Inuit qui étudient en 11^e et 12^e année dans des écoles appartenant à des conseils scolaires identifiés la possibilité d'obtenir deux crédits d'études Affaires et commerce au cycle supérieur du palier secondaire. Ces élèves peuvent obtenir ces crédits dans le cadre d'un programme fondé sur le programme-cadre d'affaires et commerce du curriculum de l'Ontario, qui inclut du contenu autochtone, des activités pratiques, des conférences par des spécialistes, des mentors du milieu des affaires et des possibilités de financement. Les élèves acquièrent des compétences entrepreneuriales et apprennent à créer et à établir leur propre petite entreprise.

Programme de soutien des écoles des Premières Nations (0,21 million de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Grâce à un partenariat entre le Keewatin-Patricia District School Board (KPDSB) et la Nishnawbe Aski Nation (NAN), le Programme de soutien des écoles des Premières Nations met l'accent sur l'encadrement et le mentorat pour appuyer le développement du leadership. Le KPDSB soutient la direction d'école dans le développement des capacités du personnel enseignant et du personnel administratif aux fins de l'établissement de partenariats avec les écoles gérées par les Premières

Nations. L'objectif est de soutenir la réussite et le bien-être des élèves des Premières Nations lorsqu'ils font la transition à partir de communautés éloignées et accessibles par avion vers des écoles financées par la province, et ce, dès l'âge de 12 ans.

Programme des mentors pour la réussite scolaire des élèves autochtones (4,81 millions de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Le Programme des mentors pour la réussite scolaire des élèves autochtones fournit un financement aux conseils scolaires. Ce financement cible le recrutement de mentors qui aideront les élèves autochtones à obtenir leur Diplôme d'études secondaires de l'Ontario et faciliteront leur transition des écoles des Premières Nations ou des écoles administrées par le gouvernement fédéral vers les écoles du système d'éducation financé par la province ou les études postsecondaires, la formation par l'apprentissage ou les possibilités d'emploi.

Équipe d'intervention rapide des écoles du Nord (1,60 million de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

L'équipe d'intervention rapide des écoles du Nord (EIREN) a reçu une formation adéquate et est bien informée des traumatismes. Elle se compose de membres du personnel scolaire certifiés, d'administratrices et administrateurs et d'autres membres du personnel du conseil scolaire (p. ex., des aînées et aînés). Elle est formée pour répondre aux demandes urgentes des collectivités des Premières Nations isolées qui vivent une situation d'urgence. L'EIREN peut être mobilisée et déployée rapidement à la demande d'une Première Nation afin de veiller à ce que les écoles et les salles de classe demeurent ouvertes dans des communautés de Premières Nations isolées et de soutenir la réussite scolaire et le bien-être des élèves.

Mathématiques

Plan pour la réussite en mathématiques : Leaders systémiques en mathématiques au sein de chaque conseil (13,5 millions de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Les conseils scolaires recevront du financement pour embaucher un leader systémique en mathématiques qui rendra compte avec diligence des progrès réalisés en vue d'atteindre les cibles de réussite et d'amélioration en mathématiques et qui dirigera les mesures prises à l'échelle du conseil pour atteindre ces cibles. La titulaire ou le titulaire du poste devra également assister aux séances d'apprentissage et de réseautage du Ministère, assurer la conformité au curriculum de l'Ontario et appuyer la mise en œuvre uniforme et intentionnelle de pratiques d'enseignement à haut rendement. De plus, les leaders systémiques en mathématiques des conseils scolaires élaboreront des ressources en mathématiques pour les parents et faciliteront les possibilités d'apprentissage professionnel en mathématiques pour le personnel enseignant en milieu de travail.

Ce poste doit être au niveau d'agent de supervision, à moins que le conseil scolaire demande une exemption par écrit à la Division du rendement des élèves du Ministère et que le Ministère fasse connaître sa décision en se fondant sur l'information qui lui a été fournie. Les leaders systémiques en mathématiques doivent avoir démontré leur leadership systémique et posséder, dans la mesure du possible, une expertise spécialisée en mathématiques (p. ex., détenir des qualifications spécialisées en mathématiques, animer ou rédiger des cours de qualifications supplémentaires en mathématiques). De

plus, les leaders systémiques en mathématiques des conseils scolaires doivent avoir de l'expérience en encadrement pédagogique, en renforcement des capacités du personnel enseignant et du personnel cadre du conseil, en enseignement des mathématiques ainsi qu'en conception et en monitoring de l'apprentissage dans les écoles et les conseils scolaires.

Pour chaque leader systémique en mathématiques, le conseil scolaire recevra un financement de 1,0 ETP (0,5 ETP pour les administrations scolaires). Le repère de financement par ETP est de 166 635,88 \$. Les conseils scolaires dont l'EQM total est supérieur à 100 000 élèves recevront 2,0 ETP.

Plan pour la réussite en mathématiques : Facilitatrices et facilitateurs spécialisés en mathématiques dans les écoles (33,3 millions de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Les conseils scolaires recevront des fonds pour embaucher des facilitatrices et des facilitateurs en mathématiques qui travailleront dans les classes de 3^e, 6^e et 9^e années dans les écoles prioritaires. Les titulaires de ces postes travailleront directement avec les élèves qui ont besoin de soutien supplémentaire, ainsi qu'avec le personnel enseignant, souvent dans les salles de classe mêmes, pour renforcer les connaissances des enseignantes et des enseignants en mathématiques et appuyer la mise en œuvre constante et intentionnelle des pratiques d'enseignement à haut rendement et des stratégies d'intervention.

Les conseils scolaires devraient embaucher du personnel enseignant qui a une expertise et des compétences spécialisées en mathématiques. Les facilitatrices et facilitateurs spécialisés en mathématiques dans les écoles devraient avoir de l'expérience dans l'enseignement des mathématiques à différentes années d'études; ils devraient travailler avec le personnel enseignant pour faire le suivi des progrès en vue d'atteindre des objectifs d'amélioration et utiliser des pratiques d'enseignement à haut rendement et des stratégies d'intervention précoce. Ils devraient avoir une connaissance approfondie du nouveau programme-cadre de mathématiques. Le Ministère fournira aux conseils scolaires, dans une communication ultérieure, des renseignements détaillés sur les écoles prioritaires qui ont été identifiées, ainsi que sur les attentes à l'égard des facilitateurs spécialisés concernant leur travail avec les écoles prioritaires et les classes.

Pour chaque école prioritaire, le conseil scolaire recevra un financement de 0,2 ETP. Le repère de financement par ETP est de 105 000,00 \$.

Le Ministère collaborera avec les conseils scolaires pour déterminer les écoles prioritaires.

Plan pour la réussite en mathématiques : Outils numériques en mathématiques (15 millions de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Les conseils scolaires fourniront un seul outil numérique en mathématiques pour tous les élèves de 3^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e année afin d'appuyer l'apprentissage des élèves à la maison et dans les salles de classe. Cet outil doit être disponible en français et en anglais, s'harmoniser avec le curriculum de l'Ontario, être adapté et réceptif et inclure des rapports pour les parents et les enseignantes et enseignants afin de surveiller le rendement des élèves. Les conseils scolaires sont encouragés à se procurer un outil numérique en mathématiques à partir de la liste des fournisseurs d'outils numériques en mathématiques du [MECO](#).

Plan pour la réussite en mathématiques : Qualifications additionnelles (4 millions de dollars)

Les conseils scolaires sont invités à présenter une [demande](#) d'ici le 30 juin 2023 pour subventionner les enseignantes et enseignants qui ont terminé des cours de qualifications additionnelles (QA) en mathématiques. Chaque subvention sera de 650 \$ pour les membres du personnel enseignant qui auront terminé les cours admissibles entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2024.

Santé mentale et bien-être

Soutiens en santé mentale pendant l'été (12 millions de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Pour appuyer la transition vers l'année scolaire 2023-2024, un financement de 12 millions de dollars sera fourni aux conseils scolaires pour l'été 2023. Le Ministère a l'intention de fournir un financement de 14 millions de dollars pour l'été 2024. Ce financement permettra d'offrir des services de prévention et d'intervention précoce en santé mentale aux élèves pendant les mois d'été, en utilisant l'effectif actuel des conseils scolaires. Ce financement vise à assurer la continuité des mesures de soutien en santé mentale pour les élèves qui ont des problèmes de santé mentale et les élèves qui sont en crise. Il ne peut pas être utilisé pour augmenter l'équivalent temps plein (ETP) des professionnels de la santé mentale. Les conseils scolaires peuvent utiliser une partie de ce financement pour créer une voie d'aiguillage intégrée et prioritaire entre les écoles et les organismes communautaires locaux, qui sera un moyen simplifié menant à un traitement.

Sommet sur les commotions cérébrales (0,05 million de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Le District School Board of Niagara (DSBN), en collaboration avec des spécialistes des commotions cérébrales de renommée mondiale, organise un sommet international sur les commotions cérébrales au printemps de chaque année. Le DSBN s'associe à des chefs de file de l'industrie et à d'autres organisations locales et provinciales pour fournir les plus récents renseignements sur les commotions cérébrales présentés par des conférenciers experts.

Soutiens, formation et ressources en santé (1,30 million de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Ce financement est utilisé pour acheter ou élaborer de nouvelles ressources et de nouveaux soutiens, et pour offrir une formation locale aux directions ou directions adjointes, au personnel enseignant et aux autres membres du personnel scolaire en ce qui a trait aux enjeux actuels et émergents en matière de santé et de sécurité. Au cours des dernières années, cela a inclus des mesures de soutien liées à la consommation de cannabis, au vapotage, au jeu, à l'alimentation et à la lutte contre le trafic sexuel. Pour l'année scolaire 2023-2024, les conseils scolaires sont encouragés à affecter les fonds aux initiatives de sécurité des élèves et aux mesures qui favorisent les comportements positifs afin de prévenir l'intimidation et la violence et d'accroître les compétences des élèves en matière de contrôle émotionnel, de maîtrise de soi et de résolution de problèmes.

L'activité physique par le cricket (0,20 million de dollars)

Il s'agit d'un financement sur demande pour encourager le plus grand nombre d'élèves possible à

apprendre et à pratiquer le cricket, et à participer à des compétitions dans le cadre scolaire. Comme la popularité du cricket et le taux de participation à ce sport augmentent rapidement, il est important d'offrir aux jeunes des occasions d'apprendre et de pratiquer cette activité dans un contexte organisé. L'objectif de ce programme est notamment d'offrir un environnement propice à la participation des filles à une activité physique, et de favoriser une représentation de tous les genres.

Santé mentale en milieu scolaire Ontario (SMSO) (6,5 millions de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Le gouvernement s'est engagé à bâtir un système pluriannuel de santé mentale et de lutte contre les dépendances qui est à la fois exhaustif et interconnecté à toutes les étapes de la vie; c'est ainsi que le financement alloué au programme Santé mentale en milieu scolaire Ontario se poursuivra. En 2023-2024, SMSO recevra 6,5 millions de dollars pour aider les 72 conseils scolaires dans leurs efforts de mise en œuvre. Le financement servira à fournir une expertise clinique au personnel enseignant et à se procurer des ressources ou des outils pratiques soutenus par des données probantes afin d'offrir un apprentissage professionnel cohérent aux cliniciennes et cliniciens en santé mentale qui œuvrent dans les écoles et d'établir un travail intersectoriel en collaborant avec des partenaires d'autres secteurs, le tout pour garantir une harmonisation avec le système provincial général des services de santé mentale.

Éducation de l'enfance en difficulté

Projet pilote sur le trouble du développement : transition des élèves (0,48 million de dollars)

Financement de soutien à certains conseils scolaires pour l'exploration et la mise en place de pratiques efficaces visant à faciliter la transition d'élèves ayant un trouble du développement vers le travail à l'aide d'un programme intensif de placement. Pour faire une demande de financement, veuillez utiliser le lien suivant : [Projet pilote sur le trouble du développement : transition des élèves](#). Seules les demandes présentées en ligne au plus tard le 29 mai 2023 seront prises en considération aux fins de financement.

Évaluations professionnelles (11,50 millions de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Ce programme aidera les conseils scolaires à effectuer des évaluations professionnelles (p. ex., orthophonie, psychoéducation) afin de réduire les temps d'attente. Il répondra également aux besoins de rattrapage à la suite des perturbations de l'apprentissage liées à la COVID-19. Ce programme appuie les recommandations formulées dans le rapport de la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) sur l'enquête sur Le droit de lire, le rapport du Comité d'élaboration des normes de la maternelle à la 12^e année et le rapport de la vérificatrice générale (2017).

Éliminer les obstacles pour les élèves en situation de handicap (6 millions de dollars)

Les conseils scolaires sont invités à présenter des demandes de financement pour réaliser des projets qui préviennent et éliminent les obstacles à l'accessibilité auxquels font face les élèves ayant des besoins particuliers ou des handicaps en matière d'éducation. Pour faire une demande de financement, veuillez utiliser le lien suivant : [Demande de soutien pour les élèves en situation de handicap](#).

Vous pouvez demander une copie hors ligne de cette demande en envoyant un courriel à

successforall@ontario.ca. Seules les demandes présentées en ligne au plus tard le 29 mai 2023 seront prises en considération aux fins de financement.

Subvention du personnel enseignant afin d'obtenir une qualification additionnelle (QA) pour l'éducation de l'enfance en difficulté (1 million de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Ce financement permet de soutenir la participation du personnel scolaire à des cours approuvés dans les annexes C et D pour l'acquisition d'une qualification additionnelle (QA) en éducation de l'enfance en difficulté, le cours « Spécialiste en éducation de l'enfance en difficulté-D », par exemple.

Apprentissage pendant l'été pour les élèves ayant des besoins particuliers (10 millions de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Afin de soutenir la transition des élèves ayant des besoins particuliers au début de l'année scolaire 2023-2024, un financement de 10 millions de dollars sera fourni aux conseils scolaires pour l'été 2023. Le Ministère a l'intention de fournir un financement de 10 millions de dollars pour l'été 2024. Ce financement permettra d'offrir des programmes de transition et d'affecter du personnel supplémentaire aux élèves ayant des besoins particuliers au cours des mois d'été.

Parcours d'apprentissage de l'élève

Projets pilotes de formation en entrepreneuriat (1,78 million de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Pour la première fois cette année, le Ministère élargit les projets pilotes de formation en entrepreneuriat pour offrir aux élèves de 7^e et de 8^e année la possibilité d'y participer. Le financement accordé aux conseils scolaires est destiné à offrir une formation en entrepreneuriat aux élèves de la 7^e à la 12^e année élaborée et offerte en partenariat avec des organismes tiers locaux qui ont une expertise en entrepreneuriat, par exemple, les chambres de commerce. Les projets qui sont liés aux STIM ou aux métiers spécialisés sont particulièrement encouragés; 50 % du financement doit être consacrés au démarrage des projets ou aux idées d'entrepreneuriat des élèves. On encourage la tenue d'événements au niveau des conseils, ainsi que d'événements locaux et régionaux afin de promouvoir le développement des compétences entrepreneuriales chez les élèves. Ce projet culminera avec une activité de démonstration provinciale au printemps 2024. Il s'agit de la deuxième année d'un plan de financement triennal.

Apprentissage professionnel par l'expérience dans les métiers spécialisés pour le personnel enseignant conseiller en orientation (3 millions de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Ce financement appuie les conseils scolaires pour qu'ils puissent offrir et coordonner des occasions d'apprentissage professionnel par l'expérience à l'ensemble des enseignantes et enseignants conseillers en orientation. Le personnel pourra ainsi obtenir une meilleure connaissance des métiers spécialisés et des parcours d'apprentissage et mieux connaître les avantages d'une carrière dans un métier spécialisé. Les activités d'apprentissage professionnel doivent être fondées sur l'expérience. Elles doivent être réalisées pour une durée minimale d'une demi-journée pendant l'année scolaire. Il s'agit de la deuxième année d'un plan de financement triennal.

Programme de bourses d'apprentissage et de travail (0,44 million de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A

Le Programme de bourses d'apprentissage et de travail offre des bourses de 1 000 \$ aux élèves, y compris les apprenantes et apprenants adultes, faisant face à des obstacles à la réussite, qui sont inscrits à un programme d'éducation coopérative et qui doivent surmonter des obstacles financiers et des obstacles d'une autre nature pour obtenir le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Projet pilote de crédit de reconnaissance de l'apprentissage par l'expérience (1 million de dollars)

L'année scolaire 2023-2024 sera la deuxième année de ce projet pilote de trois ans. Ce projet pilote permettra aux élèves d'obtenir un crédit qui compte pour le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario pour un apprentissage utile qui a lieu en dehors de la journée scolaire auprès de partenaires ou d'organismes communautaires. Le Ministère recueillera des données auprès des conseils scolaires participants sur la mise en œuvre de ce projet afin d'en modifier la prestation future, au besoin, et d'évaluer la faisabilité d'une éventuelle mise en œuvre à l'échelle de la province.

Programme de bourses pour les métiers spécialisés (1 million de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Le Programme de bourses pour les métiers spécialisés offre des bourses de 1 000 \$ aux élèves, y compris les personnes apprenantes adultes, qui auront obtenu ou qui obtiendront deux crédits provenant d'un programme d'enseignement coopératif dans un métier spécialisé, et qui prévoient suivre un cheminement postsecondaire dans un métier spécialisé. Il s'agit d'élèves qui font face à des obstacles (financiers ou d'une autre nature) qu'ils doivent surmonter pour obtenir le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Soutien au développement du potentiel de l'élève

Soutien au développement du potentiel de l'élève — Décloisonnement

Programme de soutiens pour la mise en place du décloisonnement (3,69 millions de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Il s'agit de la poursuite du financement prévu pour soutenir le décloisonnement en 9^e année. L'objectif de ce financement est de préparer les élèves de 8^e année à faire la transition vers la 9^e année, et d'aider les élèves de 9^e année à réussir dans le cadre d'un programme décloisonné de 9^e année, ainsi qu'à préparer leur transition vers la 10^e année et vers le cycle supérieur de l'école secondaire. Voici à quoi peut servir le financement : offrir des soutiens ciblés aux élèves de 7^e, 8^e et 9^e année; améliorer les pratiques de planification, d'enseignement et d'évaluation adaptées à la culture; faciliter la planification de la transition, passée ou en cours, des élèves des Premières Nations entre une école administrée par le gouvernement fédéral ou une Première Nation, ainsi que la transition d'élèves Inuit qui viennent de collectivités du Grand Nord et qui sont inscrits dans des écoles secondaires financées par la province; organiser des séances d'information et des ateliers destinés aux élèves et aux familles sur les itinéraires d'études et le programme décloisonné de 9^e année.

Dotation à l'appui du décloisonnement et de la transition vers l'école secondaire (100 millions de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Financement d'enseignantes et enseignants supplémentaires de la 7^e à la 10^e année pour travailler directement avec les élèves afin de fournir un soutien précoce en vue de préparer les élèves de la 7^e et de la 8^e année à la transition vers une 9^e année décroisonnée et de continuer à soutenir les élèves qui sont dans une 9^e année décroisonnée et leur transition vers la 10^e année. Les conseils scolaires ont reçu une somme équivalente au financement prévu dans les SBE pour les salaires et avantages sociaux du personnel enseignant par ETP en fonction du repère par élève et de leurs prévisions d'effectifs.

Soutien au développement du potentiel de l'élève — Lecture

Amélioration de la lecture au primaire : Outils d'évaluation de la lecture au primaire (12,50 millions de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

En réponse au rapport de la Commission ontarienne des droits de la personne sur le droit de lire, le gouvernement s'est engagé à ce que, à compter de 2023-2024, les élèves du jardin d'enfants à la deuxième année soient soumis à une évaluation de la lecture au moyen d'outils fondés sur des données probantes. Ce nouveau financement permettra aux conseils scolaires de se procurer des outils d'évaluation précoce approuvés par le Ministère à l'intention du personnel enseignant en vue d'effectuer cette évaluation. Les outils aideront à s'assurer que les élèves qui ont besoin de soutien supplémentaire en lecture sont dépistés tôt et appuyés en classe. De plus amples renseignements sur les outils d'évaluation approuvés par le Ministère seront disponibles. On demande aux conseils de suspendre les dépenses jusqu'à ce que d'autres renseignements leur soient communiqués.

Licences pour les soutiens d'intervention en lecture (12,50 millions de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Ce financement vise à permettre aux conseils scolaires d'acheter des licences, des ressources et des outils d'apprentissage professionnel pour appuyer la prestation d'interventions, de mesures de soutien ou de programmes de lecture systématiques et fondés sur des données probantes à l'intention des élèves ayant des besoins en lecture, y compris, mais sans s'y limiter, des élèves ayant un trouble de la lecture.

Personnel d'éducation pour appuyer les interventions en lecture (65 millions de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Les conseils scolaires recevront de nouveaux fonds pour embaucher des enseignantes et enseignants qui travailleront individuellement ou en petits groupes avec des élèves, de la maternelle à la 3^e année, qui bénéficieraient d'un meilleur soutien en lecture. Il peut s'agir d'interventions directes de niveau 2 et de niveau 3 en lecture et d'autres mesures de soutien requises par l'école ou le conseil scolaire dans le cadre d'initiatives liées à la lecture et à la littératie.

Les enseignantes et enseignants embauchés pour occuper ces postes devraient avoir une expertise spécialisée dans l'enseignement scientifique de la littératie, fondé sur des données probantes, qui met l'accent sur les connaissances et les compétences fondamentales, ainsi qu'une formation pour mettre en œuvre des interventions directes en lecture de niveau 2 et de niveau 3. Les enseignantes et enseignants devraient avoir les connaissances et l'expérience nécessaires pour faire des évaluations qui guident l'enseignement en fonction de l'intensité, la durée et la fréquence des compétences

requis, ainsi que l'expertise d'une approche globale de l'enseignement de la littératie.

Chaque conseil scolaire recevra un financement de 105 000,00 \$ pour au moins un membre du personnel enseignant 1,0 ETP par conseil (0,5 ETP pour les administrations scolaires), et d'autres membres du personnel enseignant en fonction des effectifs de la maternelle à la 3e année.

Soutien au développement du potentiel de l'élève — Investissements supplémentaires

Soutien à l'éducation coopérative pour les élèves en situation de handicap (2,07 millions de dollars)

Le Programme pilote de soutien à l'éducation coopérative pour les élèves en situation de handicap permettra aux conseils scolaires participants d'offrir un soutien ciblé aux élèves en situation de handicap et les aider à obtenir des crédits d'éducation coopérative dans le cadre de diverses possibilités de placement, y compris celles liées à l'éducation technologique et aux métiers spécialisés. Ce projet pilote vise à aider les élèves en situation de handicap à acquérir les compétences nécessaires pour réussir après l'obtention de leur diplôme. Il s'agit de la première année d'un plan de financement triennal. Les allocations de fonds aux conseils désignés suivront.

Accent sur les jeunes (10 millions de dollars)

Le programme Accent sur les jeunes offre des possibilités d'apprentissage et d'emploi aux jeunes qui vivent dans certains quartiers à revenus limités et qui font face à des défis qui entravent leur apprentissage, leur rendement scolaire et leur pleine participation à l'école. Ces jeunes font face à des obstacles à l'emploi pour des raisons en lien direct avec les inégalités systémiques, le racisme, la discrimination ou les désavantages socioéconomiques. Les conseils scolaires participants doivent collaborer avec les organismes communautaires pour proposer des initiatives qui favorisent l'engagement des jeunes par l'entremise d'occasions d'emploi ou de leadership, et qui offrent des activités gratuites ou à faible coût favorisant l'aspect social destinées aux élèves plus jeunes au sein de leurs collectivités, là où ce type d'occasions est plus limité.

Programme des accompagnatrices et des accompagnateurs des élèves noirs pour l'obtention du diplôme (4,70 millions de dollars)

Ce financement vise à éliminer les obstacles systémiques à la réussite et au bien-être et à soutenir la réussite des élèves noirs. Le programme offre aux élèves noirs un soutien intensif adapté à leur culture. Il permet d'embaucher des accompagnatrices ou accompagnateurs qui possèdent un vécu et des liens avec les communautés noires. De plus, de telles personnes fourniront des conseils pratiques aux conseils scolaires et aux directions d'écoles afin d'éclairer le changement du système et de créer des espaces inclusifs qui aident à éradiquer les obstacles systémiques, à éliminer les disparités et à combler l'écart de réussite des élèves noirs.

Conseillères et conseillers en droits de la personne et en équité (3,24 millions de dollars) — Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A

Ce financement est destiné à un ensemble choisi de conseils scolaires pour qu'ils puissent embaucher des conseillères ou conseillers en droits de la personne et en équité qui collaboreront avec la direction de l'éducation et l'équipe de haute direction du conseil pour favoriser une culture de respect des droits de la personne et de l'équité. L'objectif est de cerner les problèmes systémiques liés aux droits de la

personne et à l'équité et de leur trouver des solutions, ainsi que d'accroître la conformité du conseil scolaire aux lois en matière de droits de la personne.

Soutien pour le transport et la stabilité des enfants et des jeunes pris en charge (6,6 millions de dollars)

Ce financement est prévu pour l'amélioration de l'expérience éducative et des résultats scolaires des enfants et des jeunes pris en charge. Il est en place pour favoriser des liens positifs et stables à l'école, un soutien scolaire et des occasions d'apprentissage lors de périodes d'instabilité ou de transition. Le programme fait la promotion de la santé mentale, du bien-être et des expériences éducatives positives en offrant du soutien en matière de transport et de stabilité, comme des services de tutorat, des ressources technologiques et culturelles ainsi que des évaluations professionnelles pour appuyer une expérience scolaire stable et veiller à ce que l'identité propre à chaque enfant et jeune pris en charge soit appuyée par des liens communautaires et culturels, des relations positives avec les pairs et des adultes bienveillants à leur école.

Soutien du système et efficacité

Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE) (1 million de dollars)

Le PIPNE vient compléter la formule de financement des SBE en offrant un financement aux conseils qui embauchent un plus grand nombre d'enseignantes et d'enseignants permanents par rapport à l'année précédente ou ceux qui ont à leur service du nouveau personnel enseignant avec plus de deux années d'enseignement dans la grille des qualifications et de l'expérience du personnel enseignant. Les conseils scolaires doivent soumettre une demande de financement au Ministère si l'une de ces deux catégories a une incidence sur leur capacité à soutenir le perfectionnement professionnel du nouveau personnel enseignant. Pour certains conseils, ce financement est essentiel pour offrir le PIPNE, car les nouveaux membres du personnel enseignant doivent recevoir un soutien et elles sont tenues de réussir deux évaluations de rendement.

ADMINISTRATION DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, l'administration des contrats et la production de rapports continueront d'être effectuées au moyen du système numérique centralisé Paiements de transfert Ontario (PTO) qui sert à effectuer tous les paiements de transfert du gouvernement.

Pour consulter les ententes de paiement de transfert (EPT) liées au FPP, le personnel du conseil scolaire doit avoir un compte dans le système PTO. On trouvera des renseignements et du matériel de formation sur la façon de s'inscrire et d'utiliser le système PTO sur le site Web du système PTO à : <https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-du-financement-du-gouvernement-de-lontario>.

Si vous avez des questions au sujet des EPT à projets multiples du FPP, veuillez les poser par courriel à l'adresse edu-ppf-fpp@ontario.ca. Pour toute demande de renseignements techniques concernant le système PTO, veuillez communiquer avec le service technique à TPONCC@ontario.ca.

SOUS-UTILISATION DES FONDS DU FPP 2022-2023

Tous les fonds du FPP doivent être utilisés pour les raisons prévues et définies dans les ententes de paiement de transfert qui ont été signées.

Le Ministère récupérera les fonds non utilisés au titre du FPP pour 2022-2023; ces sommes ne pourront pas être réaffectées ou reportées.

PROCHAINES ÉTAPES

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur les initiatives du FPP pour l'année scolaire 2023-2024, communiquez avec vos personnes-ressources habituelles du Ministère ou avec le bureau du sous-ministre adjoint ou de la sous-ministre adjointe responsable du programme.

Nous vous remercions de votre partenariat continu pour soutenir ces investissements importants. Nous demeurons déterminés à travailler en étroite collaboration avec tous les conseils scolaires au cours de l'année scolaire 2023-2024, pour servir le mieux possible les intérêts des élèves de l'Ontario.

Signature électronique

Louis Dimitracopoulos
Directeur général de l'administration et sous-ministre adjoint
Division de la gestion et des services ministériels

PIÈCES JOINTE

Annexe A — Allocations de financement aux conseils scolaires

- c. c. Surintendances des affaires et des finances
 - Direction générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
 - Direction générale, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
 - Direction générale, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
 - Direction générale, Association des conseils scolaires publics de l'Ontario (ACSPO)
 - Direction générale, Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)
 - Direction générale et secrétaire-trésorière, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
 - Secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
 - Secrétaire générale, Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)
 - Secrétaire général, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles

secondaires de l'Ontario (FEESO)

Présidence, Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO)

Présidence, Educational Workers' Alliance of Ontario (EWAO)

Responsable de la coordination, Syndicat canadien de la fonction publique — Ontario (SCFP-ON)

Direction générale, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)

Direction générale, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)

Direction générale, Ontario Principals' Council (OPC)